

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Carcassonne, le 17 juin 2021

DÉPÔT DES CANDIDATURES POUR LE DEUXIÈME TOUR DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

Pour le deuxième tour des élections départementales du 27 juin 2021, les déclarations de candidature seront déposées uniquement à la préfecture de l'Aude (Bâtiment A, 1^{er} étage, bureau des élections) le lundi 21 juin 2021, de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h00.

Aucune déclaration de candidature ne pourra être reçue après la clôture des dépôts.

Les candidatures peuvent être déposées par un membre du binôme de candidats, un remplaçant ou un mandataire porteur d'un mandat établi par les deux membres du binôme. Les déclarations de candidature par voie postale ou par courriel ne sont pas admises.

Contenu des déclarations de candidature pour le second tour :

- deux formulaires de candidature (CERFA n° 15244*02) : chaque candidat du binôme remplit un formulaire individuel de candidature qui devra être signé par les deux membres du binôme.

Les mémentos et notices à l'usage des candidats ainsi que les imprimés de déclaration de candidature et de mandataire financier sont consultables et téléchargeables sur le site des services de l'État dans l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr>